

### COMMISSION DU SPORT EDUCATIF ET DE LA DECOUVERTE SPORTIVE

**LA COMMISSION DE MOTOCROSS AYANT MIS EN PLACE UN CHAMPIONNAT MINIMES CADETS ET ESPOIRS DONT ELLE ASSURERA LA GESTION, LES PILOTES QUI SOUHAITERAIENT PARTICIPER A CES CATEGORIES DEVONT S'INSCRIRE AUPRES D'ENGAGESPORT .**

### REGLES SPECIFIQUES AUX CATEGORIES EDUCATIVES (50 cc / 65 cc / 85 cc) saison 2026

#### Art 1- Déroulement des épreuves

Les premiers inscrits lors de chaque épreuve seront retenus jusqu'à concurrence de l'homologation de chaque circuit.

##### Entrée en piste pour les essais libre ou essais chronos :

###### Avec essai chronos :

- L'entrée en grille se fera suivant les essais chronos y compris les pilotes hors ligue.

###### Sans essai chronos :

- L'entrée en grille se fera suivant le classement général du Championnat de la ligue d'Ile de France.
- Pour la première épreuve du Championnat, l'entrée en piste se fera suivant le classement de l'année précédente. Si des pilotes ne sont pas inscrits au classement de l'année précédente, pour cause de changement de cylindrée par exemple, ainsi que les pilotes hors ligue, ils rentreront dans l'ordre des numéros à la suite des pilotes classés.

Le Trophée Educatif de Motocross doit rester une initiation dans un esprit amical.

Tout manquement à cet esprit de la part du pilote ou de ses accompagnateurs entraînera des sanctions, allant du retrait de points jusqu'à l'exclusion partielle ou totale du trophée éducatif de motocross.

**Les engagements sont non remboursables sauf cas de force majeure.**

#### Art 1.1- Déroulement des épreuves 50cc de découverte sportive (Kids)

Le circuit devra être aménagé avec la possibilité de couper certaines zones pour cette catégorie.

Des épreuves comporteront au minimum une reconnaissance le matin de 10 minutes et un minimum de deux manches de 8 minutes plus 1 tour, (voir **les horaires de la manifestation**). Celles-ci peuvent être réduites et déplacées dans la journée si le circuit n'est pas praticable pour les Kids à l'heure prévue. Il pourra être demandé l'aide des parents disponibles, pour aider les commissaires pendant le roulage des 50cc sur les épreuves. Sur certaines épreuves où la grille le permet, un départ derrière celle-ci pourra être envisagé, sous la responsabilité du directeur de course.

#### Art 1 -2 Pilotes et machines admis

##### Découverte sportive 50cc. (KIDS)

- Machines de motocross jusqu'à 50cc.
- **50cc maximum, thermique centrifuge et machines électriques (KTM SX-05 – HUSQVARNA EE 5 – GAS-GAS MC e5)**
- **Les machines seront équipées du transpondeur remis au pilote lors du contrôle administratif, et positionné sur la fourche de la moto dès le contrôle technique attaché avec deux rilsans et non avec du scotch ( américain) sur le fourreau droit, Le transpondeur qui devra impérativement être rendu à l'administratif à l'issue de la dernière manche.**
- Concurrents à partir de 6 ans, possesseur d'une licence **NJ1** avec ou sans guidon de bronze, ou d'une licence une manifestation (licence à 25 euros pour les petits **de 6 a 11 ans 50 cc** pour permettre de découvrir l'approche sportive cette licence devra être prise sur le site de la FFM avant l'épreuve, et présentée le matin au contrôle administratif, avec le certificat médical).
- Des enfants débutants dont la morphologie ne permettrait pas d'être à l'aise sur un 50cc pourront utiliser des machines genre PW 80 ou autres en accord avec les Règles Techniques et de Sécurité (RTS).
- Deux classements seront faits, en fin d'année dans cette catégorie, si au minimum 3 machines roulent (machines typées Moto Cross et machines éducatives (exemple : PW, QR, JR).

A titre exceptionnel et pour une durée limitée il pourra être admis avec l'accord de la commission, dans la catégorie 50 cc des débutants 65cc. Ceux-ci ne pourront être classés lors des épreuves ainsi qu'au Championnat de ligue d'Ile de France

*Les épreuves comporteront au minimum une Reconnaissance de 10 Minutes, Et deux manches de 8 Minutes plus 1 tour*

#### **Art 1.3- Déroulement des épreuves 65cc/ 85cc Mini cross)**

- **Dans le cadre d'une épreuve de Championnat de ligue de motocross**

*Les épreuves comporteront au minimum une séance d'essais libres de 10 Minutes, une séance d'essais chrono de 15 Minutes Et deux manches de 10 Minutes plus 1 tour,*

#### **Catégorie Mini cross 65cc./ 85cc**

- Machines de motocross à vitesses d'une cylindrée de 51cc à 85cc
- **Les machines seront équipées du transpondeur remis au pilote lors du contrôle administratif, positionné sur la fourche de la moto dès le contrôle technique attaché avec deux rilsans et non avec du scotch ( américain) sur le fourreau droit, Le transpondeur qui devra impérativement être rendu à l'administratif à l'issue de la dernière manche.**
- Concurrents de 7 à 12 ans, possesseurs d'une licence **NJ2** ou **NJ3** ou une manifestation avec guidon d'argent au minimum (**dès leurs 2eme participation**) (sauf pour les épreuves de prairie)

#### **Art 1.4 - Accompagnateurs**

**Les accompagnateurs ne pourront accéder à la grille que temporairement au moment de l'entrée de leur pilote, et exclusivement, pour placer une cale sous le pied du dit pilote et devront immédiatement quitter l'aire de départ.**  
Tout manquement à cette règle sera sanctionné de **10 points (sans avertissement)** pour le pilote. En cas de récidive, le pilote pourra être exclu de la journée.

**Nous rappelons que tout pilote ayant chuté, doit pouvoir relever sa machine et la redémarrer seul.**

#### **Art 1-5 – Engagements**

Pour 2026 dans le but d'encourager les parents d'enfants possédant des 50 cc à nous rejoindre (conjointement aux dispositions concernant les licences une manifestation), **l'engagement est de . 23 EUROS**

Le droit d'engagement pour les 65cc et 85cc éducatifs sont de . **51Euros**

**Les engagements, doivent être faits sur le site de la ligue : ligue moto idf.org**

Il est important de nous transmettre **très précisément** votre adresse Email.

#### **Art 1-6 – Classement des 50cc.**

- Le classement de l'épreuve sera établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chaque manche.
- Pour être classé, et prétendre à ces points, un pilote devra avoir pris le départ de la manche.
- En cas d'ex æquo au classement général de l'épreuve, c'est le classement de la dernière manche qui prévaudra.
- Néanmoins des points négatifs pourront être appliqués tels que définis ci-après dans l'Art 1-8

#### **Art 1-7 – Classement des 65cc et 85 cc**

- Le classement de l'épreuve sera établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chaque manche
- Pour être classé, et prétendre à ces points, un pilote devra avoir pris le départ de la manche et franchi la ligne d'arrivée après le passage du vainqueur
- En cas d'ex æquo au classement général de l'épreuve, c'est le classement de la dernière manche qui prévaudra.
- Néanmoins des points négatifs pourront être appliqués tels que définis ci-après dans l'Art 1-8

Dans le but d'améliorer la participation des pilotes des ligues limitrophes, dont certains participent activement à nos épreuves :

- a) Indépendamment du Championnat de Ligue, il sera établi en 2026 un classement à l'année  
Regroupant l'ensemble des pilotes ayant participé.
- b) Le barème des points attribués, par manche et par catégorie, sera le suivant :

1 <sup>er</sup>	45 pts	11 <sup>ème</sup>	30 pts	21 <sup>ème</sup>	20 pts	31 <sup>ème</sup>	10 pts
2 <sup>ème</sup>	42 pts	12 <sup>ème</sup>	29 pts	22 <sup>ème</sup>	19 pts	32 <sup>ème</sup>	9 pts
3 <sup>ème</sup>	40 pts	13 <sup>ème</sup>	28 pts	23 <sup>ème</sup>	18 pts	33 <sup>ème</sup>	8 pts

4 <sup>ème</sup>	38 pts	14 <sup>ème</sup>	27 pts	24 <sup>ème</sup>	17 pts	34 <sup>ème</sup>	7 pts
5 <sup>ème</sup>	36 pts	15 <sup>ème</sup>	26 pts	25 <sup>ème</sup>	16 pts	35 <sup>ème</sup>	6 pts
6 <sup>ème</sup>	35 pts	16 <sup>ème</sup>	25 pts	26 <sup>ème</sup>	15 pts	36 <sup>ème</sup>	5 pts
7 <sup>ème</sup>	34 pts	17 <sup>ème</sup>	24 pts	27 <sup>ème</sup>	14 pts	37 <sup>ème</sup>	4 pts
8 <sup>ème</sup>	33 pts	18 <sup>ème</sup>	23 pts	28 <sup>ème</sup>	13 pts	38 <sup>ème</sup>	3 pts
9 <sup>ème</sup>	32 pts	19 <sup>ème</sup>	22 pts	29 <sup>ème</sup>	12 pts	39 <sup>ème</sup>	2 pts
10 <sup>ème</sup>	31 pts	20 <sup>ème</sup>	21 pt	30 <sup>ème</sup>	11 pts	40 <sup>ème</sup>	1 p

- Le vainqueur du Championnat de ligue ile de France de chaque catégorie, sera le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points.
- En cas d'ex æquo, il sera tenu compte du nombre de 1<sup>ère</sup> place, puis de second etc. sur le général de chaque course

Toutefois, la pratique conserve son caractère éducatif. En conséquence, les alinéas (, b, c, d) du présent règlement pourront être appliqués.

### **Les manches ayant fait l'objet d'une pénalité ne pourront être retranchées**

#### **Mini vert**

En cas de coïncidence entre une épreuve de Mini vert et une épreuve de Ligue, la commission éducative attribuera **les points du Mini vert au Championnat de ligue éducatif** en fonction de la place obtenue au Mini vert comme ci-après :  
 Les points acquis à la première manche  
 Les points acquis à la deuxième manche

**Cette disposition sera applicable pour autant que les résultats soient communiqués au plus tard 3 jours avant l'épreuve suivante à l'adresse : [danydieudonne@wanadoo.fr](mailto:danydieudonne@wanadoo.fr) passé ce délai les points ne seront plus attribués.**

#### **Art 1-8 – Pénalités.**

**Des pénalités pourront être appliquées selon le barème prévu pour les manquements suivants :**

- La tenue de la moto et l'équipement du pilote seront notés et une pénalité de **cinq points (après un premier avertissement)** sera appliquée à chaque manquement.
- Le mauvais comportement du pilote ou de ses accompagnateurs sera sanctionné de vingt points** (attitude du pilote envers les officiels - attitude de ses accompagnateurs envers les officiels – toutes signalisations visant à intimer des instructions au pilote).
- Les pilotes se présentant au contrôle administratif hors délais seront pénalisés de **cinq points (après un premier avertissement)**.
- La présence des parents est strictement interdite (hormis les parents désignés pour aider les commissaires dans les séances KIDS) sur la piste et ses abords non ouverts au public. Tout manquement à cette règle sera sanctionné de **Dix points (sans avertissement)** pour le pilote. En cas de récidive, le pilote pourra être exclu de la journée.

#### **Les pénalités reçues lors d'une épreuve seront soustraites du total de points acquis par le pilote au Championnat.**

**Exemple :** le pilotes X compte 45 points au Championnat, il est possible d'une sanction de 20 points telle que prévue ci-dessus, il ne marque que 6 points lors du Week- end, son total sera :

45 points Championnat + 6 points acquis lors de la course – 20 points de pénalité = 31 points

#### **Art 1-9 Podium**

A l'issue du classement général de la journée, les **cinq** premiers des catégories suivantes seront récompensés par des coupes :

- Trophée Kids 50 cc. (Des médailles pour tous les autres)
- Championnat Mini cross 65 cc. (Des médailles pour tous les autres)
- Championnat Mini cross 85 cc. (Des médailles pour tous les autres)

Le club organisateur devra prévoir cette cérémonie.

## **Art 10 Dérogations**

Objectif : permettre à un pilote de rouler dans une catégorie inférieure correspondant à son niveau de pilotage.

Les dérogations sont accordées par la commission éducative sur demande écrite (mail ou courrier) à Mme la Présidente de la commission. Dans le cas où la demande serait approuvée, le pilote ne sera pas classé le jour de l'épreuve ainsi qu'au Championnat.

La commission pourra imposer, en cours d'année, au pilote de rejoindre sa catégorie « normale » en fonction de ses résultats sportifs.

Durée de la dérogation : la dérogation peut être suspendue en cours de saison.

## **Art 11 - Responsabilité**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

## **Art 12 – Juridiction**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par **le jury de l'épreuve, ou l'arbitre** ou à défaut par le délégué de la commission éducative. En cas de litige, la commission du sport éducatif sera souveraine.

**Pour l'année 2026 un trophée prairie pourrait être mis en place si au moins 3 épreuves peuvent être organisées.**  
**Le barème des points sera le même que le championnat Educatif de moto cross.**